

**Education-Jeunesse**

Collège public Bouxwiller "Bastberg"	<p>Le collège est l'établissement de niveau secondaire qui, à l'issue de l'école élémentaire, accueille tous les enfants scolarisés. Ils y suivent quatre années de scolarité : la sixième, la cinquième, la quatrième et la troisième. Les collèges publics sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Ils définissent et mettent en œuvre un projet d'établissement, qui leur permet de prendre des initiatives et d'être autonomes.</p> <p>Le CA d'un collège public, fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative de l'établissement; établit chaque année un rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement, les résultats obtenus et les objectifs à atteindre; adopte le budget; se prononce sur le contrat d'objectifs; établit chaque année un bilan des actions menées à destination des parents; peut déléguer certaines attributions à la Commission Permanente.</p>	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (2)	KRIEGER Laurent
					LEHMANN Marie-Paule
Collège public Hochfelden "Gustave Doré"	<p>Le collège est l'établissement de niveau secondaire qui, à l'issue de l'école élémentaire, accueille tous les enfants scolarisés. Ils y suivent quatre années de scolarité : la sixième, la cinquième, la quatrième et la troisième. Les collèges publics sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Ils définissent et mettent en œuvre un projet d'établissement, qui leur permet de prendre des initiatives et d'être autonomes.</p> <p>Le CA d'un collège public, fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative de l'établissement; établit chaque année un rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement, les résultats obtenus et les objectifs à atteindre; adopte le budget; se prononce sur le contrat d'objectifs; établit chaque année un bilan des actions menées à destination des parents; peut déléguer certaines attributions à la Commission Permanente.</p>	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (2)	KRIEGER Laurent
					LEHMANN Marie-Paule
Collège public Pfulgriesheim "La Souffel"	<p>Le collège est l'établissement de niveau secondaire qui, à l'issue de l'école élémentaire, accueille tous les enfants scolarisés. Ils y suivent quatre années de scolarité : la sixième, la cinquième, la quatrième et la troisième. Les collèges publics sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Ils définissent et mettent en œuvre un projet d'établissement, qui leur permet de prendre des initiatives et d'être autonomes.</p> <p>Le CA d'un collège public, fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative de l'établissement; établit chaque année un rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement, les résultats obtenus et les objectifs à atteindre; adopte le budget; se prononce sur le contrat d'objectifs; établit chaque année un bilan des actions menées à destination des parents; peut déléguer certaines attributions à la Commission Permanente.</p>	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (2)	KRIEGER Laurent
					LEHMANN Marie-Paule
Collège public Truchtersheim "Kochersberg"	<p>Le collège est l'établissement de niveau secondaire qui, à l'issue de l'école élémentaire, accueille tous les enfants scolarisés. Ils y suivent quatre années de scolarité : la sixième, la cinquième, la quatrième et la troisième. Les collèges publics sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Ils définissent et mettent en œuvre un projet d'établissement, qui leur permet de prendre des initiatives et d'être autonomes.</p> <p>Le CA d'un collège public, fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative de l'établissement; établit chaque année un rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement, les résultats obtenus et les objectifs à atteindre; adopte le budget; se prononce sur le contrat d'objectifs; établit chaque année un bilan des actions menées à destination des parents; peut déléguer certaines attributions à la Commission Permanente.</p>	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (2)	KRIEGER Laurent
					LEHMANN Marie-Paule

**Social**

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Les 3 collines à Bouxwiller	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 124 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	KRIEGER Laurent
					LEHMANN Marie-Paule
					MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Maison d'accueil du Kochersberg de Willgottheim	Accueil de personnes âgées dépendantes - Capacité de 62 places - Financement conjoint du CD (APA et aide sociale à l'hébergement) et de l'ARS (soins)	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	KRIEGER Laurent
					LEHMANN Marie-Paule
					ESCHLIMANN Michèle

**Déplacements et Voirie**

Consortium International des Voies Navigables et Multimodales	Elle a pour but de promouvoir le développement des activités liées aux transports et au tourisme, réalisation d'une liaison fluviale moderne entre le Rhin Supérieur, le Rhône et la Méditerranée et de participer à des actions sociales ou éducatives en faveur de la profession de la batellerie.	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	MULLER-BRONN Laurence
---	--	--------------	--------------------------	----------------	-----------------------